



les labels et les normes



Les labels Les normes



Cette marque de conformité, délivrée par le LCIE (Laboratoire Central des Industries de l'Electricité) garantit que ces appareils respectent l'ensemble des normes de sécurité en vigueur.



Cette marque de conformité, délivrée par le LCIE (Laboratoire Central des Industries de l'Electricité) garantit que ces appareils respectent l'ensemble des normes d'aptitude à la fonction en plus de l'ensemble des normes de sécurité en vigueur.



L'apposition de cette marque par le fabricant garantit que l'appareil respecte les directives communautaires européennes de sécurité (directive basse tension - DBT) et de compatibilité électromagnétique (CEM).



Appareil de classe 2 :
Signifie que l'appareil est à double isolation et ne doit donc pas être raccordé au conducteur de protection (fil de terre).



Appareil dont les caractéristiques techniques participent à l'obtention du label Promotélec "confort électrique" dans le neuf et le label "habitat existant" dans la rénovation : bien-être, sécurité, énergie maîtrisée.



Appareil protégé contre les projections d'eau.



Appareil protégé contre les chutes d'eau verticales.

IP

Indice de protection de l'enveloppe de l'appareil contre la pénétration des corps solides et liquides.

IK

Indice de résistance aux chocs de l'enveloppe de l'appareil.

Les solutions d'EDF

Les conseils et l'accompagnement d'EDF pour le chauffage électrique de qualité

A - Des solutions de chauffage personnalisables, confortables et compétitives

Pour répondre aux attentes de confort de ses clients, EDF propose des solutions électriques de qualité conjuguant bien-être et économies au quotidien. L'élargissement de la gamme des appareils de chauffage et les dernières évolutions techniques permettent aux utilisateurs d'obtenir un très bon confort au meilleur coût. L'esthétique a été soignée, la chaleur diffusée est douce, homogène et les nouveaux appareils sont encore plus performants.

1- CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE : à chacun sa sensation

SENSATION AIR ➔ *un souffle de chaleur*

Imaginez la caresse délicate des alizés sur votre visage. Un air chaud et bienveillant vous entoure de douceur... Vous retrouvez ces sensations de chaleur grâce aux produits de la famille "Air". L'air qu'ils diffusent réchauffe rapidement la pièce. Précis et simples d'utilisation, ils répondent aux nouvelles exigences de confort.

■ Une chaleur au dixième de degré près avec les nouveaux convecteurs

Les convecteurs se sont modernisés. On les trouve aujourd'hui sous différentes formes (verticale, horizontale, plinthe) qui s'adaptent à chaque intérieur. La marque NF électricité Performance catégorie C, apposée sur certains convecteurs, donne toutes garanties d'un appareil de qualité. Source de confort, ils sont à la fois silencieux, sûrs, durables et précis. Ils sont équipés de thermostats électroniques qui permettent de régler la température de la pièce au 10^{ème} de degré près.

■ Le chauffage réversible par diffusion d'air : chaud l'hiver, frais l'été

Le chauffage réversible est économique en hiver et offre la possibilité de rafraîchir les pièces en été. L'énergie est prise à l'extérieur du logement, dans l'air ou dans le sol. À l'intérieur du logement, elle est restituée par l'intermédiaire d'un circuit d'air. Ces systèmes exploitent le principe de la pompe à chaleur particulièrement économique puisque pour 1 kWh consommé, 3 kWh de chaleur sont restitués.

■ Le soufflant de salle de bains : pour encore plus de confort

Le soufflant de salle de bains, appareil de petite taille trouve facilement sa place. Il permet un réchauffement accéléré de la pièce et, pour certains modèles, des serviettes.

SENSATION SOLEIL ➔ *la chaleur rayonnante*

Imaginez-vous, allongé dans un transat, baigné par la douce chaleur des rayons du soleil sur votre peau. Les yeux mi-clos, vous profitez pleinement de l'instant... Vous retrouvez ces sensations de chaleur grâce aux produits de la famille Soleil. Une surface chauffée diffuse par rayonnement sa chaleur à l'ensemble de la pièce. Des plus audacieux aux plus discrets, ces produits apportent au logement confort et esthétique.

■ Chaleur douce avec le panneau rayonnant

Nouveauté dans le chauffage électrique, la particularité du panneau rayonnant est de diffuser une chaleur douce et agréable. Il en existe de différents modèles, couleurs et dimensions, qui s'adaptent à tous les styles de décor. Les clients l'apprécient tant pour son confort que son esthétique.

■ Invisible et agréable, le plancher ou le plafond rayonnant

Le système de chauffage est intégré à la construction. Les murs sont ainsi totalement dégagés pour l'aménagement et la décoration. La chaleur est répartie de manière homogène dans

toute la pièce. Pour le plancher, des câbles chauffants sont placés dans une chape qui peut recevoir différents revêtements de sol (carrelage, parquet, marbre...). Ce système assure un excellent confort. La chaleur émise est réglée pour ne pas excéder 28 °C au sol. Pour le plafond, des films chauffants sont glissés entre un panneau isolant thermique et une plaque de plâtre spécifique. L'isolant thermique permet d'orienter la chaleur vers la pièce à chauffer. Le film chauffant réchauffe les plaques de plâtre qui diffusent ensuite la chaleur à l'ensemble de la pièce. C'est le système idéal pour chauffer les pièces de grande hauteur.

■ Invisible, économe et offrant un supplément de confort pendant l'été, le plancher chauffant-rafraîchissant

Ce chauffage réversible utilisant un circuit d'eau est économique en hiver et offre la possibilité de rafraîchir les pièces en été. Le plancher se compose d'un réseau de canalisations insérées dans le sol dans lesquelles circule de l'eau chauffée ou rafraîchie par une pompe à chaleur. L'énergie est prise à l'extérieur dans l'air, ou dans le sol. Ces systèmes exploitent le principe de la pompe à chaleur particulièrement économique puisque pour 1 kWh consommé, 3 kWh de la chaleur sont restitués.

SENSATIONS MATIÈRE ➔ *au contact de la chaleur*

Imaginez-vous bercé par la douce intimité d'une soirée en famille ou entre amis. La proximité rassurant du foyer vous apporte bien-être et apaisement... Vous retrouvez ces sensations de chaleur grâce aux produits de la famille Matière. La masse fluide ou solide qu'ils contiennent emmagasine la chaleur et la restitue à l'ensemble de la pièce. Des plus classiques aux plus originaux, ces produits jouent la diversité de leurs formes et de leurs couleurs pour mieux vous séduire.

■ Confortable et économique, le radiateur à accumulation

Point chaud dans une pièce, comme les poêles d'antan, ce radiateur diffuse une chaleur agréable et permanente. Il emmagasine la chaleur pendant les heures creuses des tarifs EDF, ce qui vous permet de faire des économies tout en bénéficiant d'un confort maximal.

■ Pratique et esthétique, le radiateur sèche-serviettes

C'est le "plus" d'une salle de bains. Confortable et astucieux, le radiateur sèche-serviettes allie confort de la salle de bains et plaisir d'avoir des serviettes de toilettes chaudes. Il existe différents modèles qui associent esthétique et performance.

■ Le confort traditionnel avec le radiateur électrique

Ce produit diffuse une chaleur douce et progressive tout en bénéficiant de la souplesse apportée par l'électricité. Sa pose simple et rapide permet de jouer sur les nombreuses formes et coloris.

2- PILOTAGE ET GESTION DU CHAUFFAGE : plus de confort et plus d'économies

Selon les habitudes de vie, les besoins de chacun, différentes solutions de gestion du chauffage peuvent être proposées aux utilisateurs, de la plus simple à la plus élaborée.

Des fonctions nouvelles apparaissent comme l'indicateur de consommation de chauffage ou la télécommande téléphonique à distance de chauffage.

3- VALORISATION DU PATRIMOINE

EDF aide ses clients particuliers à accéder au nouveau confort électrique, en renforçant la performance thermique de leur

logement (facteur clé du confort au meilleur prix) et en choisissant des appareils électriques de qualité.

- Les nouveaux appareils s'adaptent au mode de vie de chacun et la gamme large et variée des appareils aux lignes très esthétiques, permet des gains d'espace et donne une plus grande liberté dans l'aménagement intérieur.
- La qualité de l'isolation du bâti et des fenêtres associée à une bonne ventilation procure l'avantage de vivre dans un environnement agréable et chaleureux, à l'abri des bruits extérieurs.

B - Vivrélec pour les logements neufs

Quelle que soit la nature du projet, construction ou achat d'un logement existant, EDF et ses partenaires professionnels du bâtiment et de l'électricité (architectes, bureaux d'études, constructeurs de maisons individuelles, promoteurs, entreprises du bâtiment, artisans électriciens...) s'engagent à accompagner les particuliers dans leurs choix et à leur proposer des solutions électriques de qualité.

C'est pourquoi ils se sont associés pour proposer aux clients particuliers souhaitant faire construire ou acheter un logement neuf, des solutions de chauffage électrique de qualité, confortable et performantes regroupées sous la marque Vivrélec.

En 2002, plus de 48 % des acquéreurs de logement neufs ont choisi une solution de chauffage Vivrélec et 95 % des clients déjà utilisateurs se déclarent satisfaits de leur installation Vivrélec, tant pour le confort que pour le coût de fonctionnement.

1- VIVRÉLEC : à chacun sa solution

Les promoteurs, les constructeurs de maisons individuelles proposent aux futurs propriétaires le système de chauffage adapté à leur cas. Vivrélec offre en effet de nombreuses solutions qui présentent toutes un bâti aux performances énergétiques élevées et qui se différencient sur les systèmes de chauffage retenus : radiateurs et convecteurs muraux, systèmes de chauffage par plancher et plafond rayonnant, systèmes de chauffage réversible qui assurent un excellent confort thermique l'hiver et un rafraîchissement l'été... Les conseils EDF accompagnent les clients dans le choix de la solution Vivrélec correspondant au niveau de confort souhaité et à leur capacité d'investissement.

2- VIVRÉLEC : une construction de qualité

■ Une performance énergétique garantie

Jusqu'en juin 2001, Vivrélec exigeait, pour garantir confort et compétitivité, une isolation renforcée de 10 % par rapport à la réglementation thermique de 1989. Depuis la mise en place, en juin 2001, de la nouvelle réglementation thermique (RT 2000), tout logement équipé d'un chauffage Vivrélec doit a minima respecter cette réglementation. Pour garantir cette performance, un bureau d'études réalise une étude thermique avant la construction, afin de choisir les solutions les mieux adaptées aux caractéristiques du logement, au regard du système de chauffage à installer. Ce professionnel fera les préconisations et remettra à son client, ou au constructeur, l'estimation des consommations d'électricité à venir (chauffage et autres usages).

■ Pas d'isolation sans ventilation

Une bonne ventilation est indispensable pour assurer le renouvellement d'air et respirer un air sain. Elle permet d'éviter la

condensation et les moisissures qui détériorent le logement. Il existe plusieurs types de ventilation : le professionnel fera également ses préconisations sur le meilleur système dans l'étude thermique.

3- UNE QUALITÉ GARANTIE AVEC LE LABEL PROMOTELEC HABITAT NEUF

Promotelec, organisme indépendant, certifie la qualité des installations Vivrélec et décerne son label comme preuve de cette qualité. Le label Promotelec garantit la qualité de l'isolation du logement et la performance des appareils électriques.

4- UNE QUALITÉ ENCOURAGÉE PAR EDF

EDF propose également aux clients particuliers une offre de financement attractive, le prêt Vivrélec Habitat Neuf, qui facilite l'investissement dans des équipements performants ainsi que l'acquisition d'un chauffe-eau électrosolaire. Le montant du prêt est défini selon le système de chauffage et la surface à équiper. Ce prêt traduit l'action d'EDF dans le domaine du développement durable et des économies d'énergie en incitant le client à aller au-delà des exigences réglementaires en vigueur.

5- LES SERVICES D'EDF POUR MIEUX VIVRE CE NOUVEAU CONFORT ÉLECTRIQUE

Avec le conseil juste prix, le conseiller EDF propose l'option tarifaire la mieux adaptée aux habitudes de consommation et aux nouveaux besoins du client.

Le conseil confort électrique est un service proposé par EDF pour expliquer aux occupants de ce nouveau logement comment utiliser leurs équipements électriques, et en particulier leur installation de chauffage, dans des conditions optimales. Quelques mois après l'emménagement, un bilan est proposé aux utilisateurs afin de confirmer que tout fonctionne selon leurs souhaits et qu'ils sont satisfaits de leur installation.

6- DEUX EXEMPLES CONCRETS DE CONSTRUCTION NEUVE

■ Maison neuve de 155 m² à Geysans (Drôme), construite en 1998⁽¹⁾

- Solution de chauffage choisie : plancher chauffant-rafraîchissant
- Facture chauffage : 449 euros TTC/an
- Coût d'investissement chauffage : 13 415,51 euros TTC, système fourni et posé

■ Maison neuve de 101 m² à Trébutden (Côtes d'Armor), construite en 1997⁽²⁾

- Solution de chauffage choisie : panneaux rayonnants et convecteurs
- Facture chauffage : 462 euros TTC/an
- Coût d'investissement chauffage : 2 134,13 euros TTC, matériel fourni et posé

Pour plus d'information sur le confort Vivrélec, pour obtenir un dépliant Vivrélec ou pour des conseils pour utiliser au mieux les équipements électriques, un conseiller EDF est disponible 24h/24 7j/7 en appelant le numéro Azur 0 810 126 126 (prix appel local). Des informations sont également consultables sur www.edf.fr rubrique "Particuliers".

(1) Exemple indicatif. Période de mesure 09/1999 à 09/2000 ; température moyenne 19 °C ; niveau d'isolation : + 18 % par rapport à la réglementation 1989 ; tarif EDF option tempo 12 kVA. Données non contractuelles. Facture chauffage = prix des consommations d'électricité pour le chauffage, donné avec taxes et tarifs EDF en vigueur sur les périodes de mesure indiquées, hors investissement et hors abonnement.

(2) Exemple indicatif. Période de mesure 08/1999 à 08/2000 ; température moyenne 20 °C ; niveau d'isolation : + 18 % par rapport à la réglementation 1989 ; tarif EDF option heures creuses. Données non contractuelles. Facture chauffage = prix des consommations d'électricité pour le chauffage, donné avec taxes et tarifs EDF en vigueur sur les périodes de mesure indiquées, hors investissement et hors abonnement.

C - Vivrélec pour les logements en rénovation

Avant d'entreprendre des travaux sur un chauffage existant, beaucoup de questions surgissent. Faut-il changer le système de chauffage, améliorer d'abord l'isolation ou refaire la ventilation ? Quelles sont les priorités compte tenu des limites de son budget ? A qui s'adresser ? La démarche Rénovation d'EDF a pour objectif d'aider le client à répondre à toutes ces questions et de l'accompagner dans chacune des étapes de son opération de rénovation. La finalité est claire : tirer le meilleur du confort électrique au meilleur coût.

En 2002, plus de 70 000 clients ont bénéficié de l'accompagnement d'EDF pour rénover leur installation de chauffage. Le taux de satisfaction de plus de 95 % témoigne du confort retrouvé et de la maîtrise de la facture énergétique.

1- LE BILAN RÉNOVATION ÉLECTRIQUE

Avant de se lancer dans une opération de rénovation, il est nécessaire de bien évaluer l'état du logement pour bien investir. C'est pourquoi, le conseiller EDF recommandera de faire réaliser un **bilan rénovation électrique**.

Le bilan rénovation électrique est effectué par un professionnel conventionné Vivrélec Rénovation. Ce bilan comprend un diagnostic thermique (isolation, ventilation) et un diagnostic technique (système de gestion et chauffage, production d'eau chaude, installation électrique intérieure).

A partir de ces éléments, mais aussi du budget et des attentes du client, le professionnel recommandera des solutions pour améliorer le chauffage en termes de confort et de réduction des dépenses.

2- LES CONSEILS ET SERVICES D'EDF POUR FAIRE LES BONS CHOIX TECHNIQUES ET FINANCIERS

■ L'accompagnement du conseiller EDF

Le conseiller EDF est à la disposition du client pour étudier avec lui les résultats du bilan rénovation électrique et la personnalisation du professionnel. Il aide le client à faire son choix en l'informant notamment sur les différentes solutions de chauffage, de production d'eau chaude, les matériaux d'isolation et sur les solutions de financement dont il peut bénéficier.

Cet accompagnement s'inscrit dans la durée. Le conseiller EDF est présent pour aider le client, les listes départementales des professionnels conventionnés Vivrélec Rénovation.

■ Le prêt Vivrélec Rénovation : une solution de financement attractive des travaux de rénovation

EDF s'associe au projet du client en proposant un prêt avantageux, remboursable sur une période pouvant aller de 1 à 10 ans, pour financer sur mesure jusqu'à 100 % des travaux de rénovation. C'est le prêt Vivrélec Rénovation mis en place par EDF.

Aucun apport personnel n'est demandé et les candidatures des particuliers sont acceptées après étude du dossier, jusqu'à l'âge de 70 ans. Il n'y a aucun frais de dossier et le remboursement anticipé est possible sans frais supplémentaire.

Le taux effectif global (TEG) de l'offre de base du prêt Rénovation est de 3,5 %⁽¹⁾ pour un montant allant jusqu'à 4 000 euros et pour une durée de 12 à 36 mois.

3- L'ASSURANCE DE PRESTATION DE QUALITÉ AVEC LA DÉMARCHE VIVRÉLEC RÉNOVATION

La démarche Vivrélec Rénovation d'EDF permet au client de bénéficier de prestations de qualité gage d'une rénovation réussie.

- Les conclusions du bilan rénovation électrique sont vérifiées par un organisme de contrôle indépendant.
- Les travaux de rénovation sont contrôlés par sondage.
- Les nouveaux équipements répondent à des règles strictes de fabrication et les professionnels conventionnés prennent des engagements spécifiques pour en assurer une parfaite mise en œuvre.

4- LES SERVICES D'EDF POUR MIEUX VIVRE CE NOUVEAU CONFORT ÉLECTRIQUE

- Avec le conseil juste prix, le conseiller EDF propose l'option tarifaire la mieux adaptée aux habitudes de consommation et aux nouveaux besoins du client.
- Le conseil confort électrique est un service proposé par EDF pour expliquer aux occupants de logement rénové comment utiliser leurs équipements électriques, et en particulier leur installation de chauffage, dans des conditions optimales. Quelques mois après l'emménagement, un bilan est proposé aux utilisateurs afin de confirmer que tout fonctionne selon leurs souhaits et qu'ils sont satisfaits de leur installation.

5- DEUX EXEMPLES CONCRETS DE RÉNOVATION

■ Maison de 90 m² à Equeurdreville (Manche) ; construite en 1985 et rénovée en 1997⁽²⁾

- Solution de chauffage choisie : radiateurs à accumulation, convecteur et sèche-serviette
- Facture d'électricité pour le chauffage après travaux : 425,33 euros TTC/an, hors abonnement, soit 1,17 euro TTC/jour
- Coût des travaux de rénovation (équipements et mise en œuvre) : 5 035,39 euros TTC
- Amélioration de la performance globale du logement : + 23 %

■ Maison de 100 m² à Montauban (Tarn et Garonne) ; construite en 1984 et rénovée en 1998⁽³⁾

- Solution de chauffage choisie : groupe thermodynamique réversible, sèche-serviettes dans la salle de bains
- Facture d'électricité pour le chauffage après travaux : 274,41 euros TTC/an, hors abonnement, soit 0,75 euro TTC/jour
- Coût des travaux de rénovation (équipement et mise en œuvre) : 7 393,78 euros TTC
- Amélioration de la performance globale du logement : + 37 %

Pour découvrir des exemples de rénovation dans votre région, pour plus d'information sur le confort Vivrélec, pour obtenir un dépliant Vivrélec ou pour des conseils pour utiliser au mieux les équipements électriques, un conseiller EDF est disponible 24h/24 7J/7 en appelant le numéro Azur EDF 0 810 126 126 (prix d'un appel local). Des informations sont également consultables sur www.edf.fr, rubrique "Particuliers".

(1) Conditions en vigueur au 01/10/2002, sous réserve d'acceptation du dossier. TEG annuel allant de 3,5 % (soit 0,2875 % mensuel) à 6,90 % (soit 0,5575 % mensuel) suivant le montant emprunté et la durée du prêt. Offre réservée aux particuliers, dans la limite d'un prêt par logement. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

(2) Exemple indicatif. Condition de mesure : tarif EDF bleu option heures creuses, abonnement 12 kVA et toutes taxes comprises en vigueur au 01/05/99 - coûts mesurés des consommations d'électricité hors abonnement pour 2048 DJU sur la période 10/98 à 11/99. Température moyenne de confort 20 °C. Données non contractuelles.

(3) Exemple indicatif. Condition de mesure : tarif EDF bleu option heures creuses, abonnement 12 kVA et toutes taxes comprises en vigueur au 01/05/99 - coûts mesurés des consommations d'électricité hors abonnement pour 2150 DJU sur la période 22/09/98 au 20/09/99. Température moyenne de confort 19 °C. Données non contractuelles.

Le label Promotelec

Label Promotelec Habitat Neuf, un label nouvelle génération

Véritable plate-forme de réflexion et de rencontres pour tous les professionnels de la filière électrique et de la construction, Promotelec est en permanence à l'écoute de leur évolution et de leurs nouvelles attentes.

Afin de proposer à chacun d'entre eux un service encore plus performant, Promotelec lance le Label Promotelec Habitat Neuf, un label nouvelle génération. Décerné aux réalisations dans des logements neufs (appartements ou maisons individuelles) équipés d'un système de chauffage fonctionnant à l'électricité, ce nouveau Label a été conçu pour et avec les acteurs de la filière. Il a pour objectifs :

■ **de garantir le haut niveau de qualité des installations de chauffage électrique**, en attestant de l'application de la Réglementation Thermique 2000 dans les logements neufs et en certifiant la partie technique des nouvelles offres commerciales Vivrélec 2001.

■ **de faciliter la mission du professionnel :**

- en lui proposant des solutions globales, harmonieuses et performantes, lui permettant de faire face à la multiplicité des équipements électriques ;
- en simplifiant les démarches administratives pour une attribution plus rapide ;
- en mettant à sa disposition le site www.promotelec.com, conçu pour offrir un suivi en temps réel des dossiers en cours.

■ **d'accompagner le professionnel en véritable partenaire dans sa démarche qualité et son développement commercial par :**

- la transparence du dispositif d'attribution du Label ;
- la mise à disposition d'une liste des points de vérification à fort impact sur le confort ou la consommation, lui permettant d'adopter, grâce à une procédure d'auto-contrôle, une démarche qualitative ;
- la mise en place de conventions régionales, pour un accompagnement de proximité et une meilleure valorisation des chantiers labellisés.

Avec ce nouveau Label, Promotelec affirme sa volonté de se positionner comme un acteur dynamique et de proximité auprès de ses partenaires professionnels (constructeurs, installateurs...). L'Association met ainsi à leur disposition son savoir-faire, ses connaissances et son exigence pour la réalisation d'installations de qualité.

1- UN LABEL POUR GARANTIR LA QUALITÉ

Véritable caution pour l'utilisateur d'un haut niveau de confort et d'une bonne maîtrise des consommations d'énergie, le Label Promotelec Habitat Neuf atteste de l'application de la Réglementation Thermique 2000 dans les logements neufs en terme de :

- **consommation globale d'énergie du bâtiment** (comprenant l'eau chaude sanitaire, les systèmes de chauffage, la ventilation...). Celle-ci devra être inférieure à la consommation de Référence de ce bâtiment, soit $C < C_{réf}$;
- **respect de la température intérieure du confort d'été** (déterminée par la température extérieure, les apports de chaleur interne, la ventilation, l'inertie thermique et la zone climatique d'été du bâtiment). Celle-ci devra être inférieure à la température de Référence de ce bâtiment, soit $T_{ic} < T_{ic,réf}^*$;
- **performances minimales des équipements** ("garde-fou"). L'isolation des parois opaques et vitrées respectera les dispo-

sitions réglementaires en vigueur, notamment celles prises comme base pour le calcul du coefficient C.

Il certifie également la partie technique des offres commerciales Vivrélec ; le Label Promotelec Habitat Neuf garantit la sélection et la mise en œuvre d'une palette large de solutions de confort électrique performantes. Il intègre à ce titre :

■ **tous les systèmes de chauffage existants** (chauffage direct, chauffage à accumulation, chauffage par chaudière électrique, chauffage thermodynamique...);

■ **la plus grande diversité d'équipement de gestion de pilotage possible** afin de permettre au professionnel de choisir le pilotage de son choix, pour un label personnalisé ;

■ **la totalité des solutions d'eau chaude sanitaire présentes** sur le marché (vertical à accumulation, horizontal à accumulation, production thermodynamique, faible capacité, chauffe-eau solaire...), répondant ainsi à toutes les configurations possibles d'un logement (quantité d'eau, nombre de points de puisage, nombre de personnes présentes dans le logement...).

Enfin, décerné par Promotelec, association de référence, bénéficiant d'une expérience approfondie, le Label Promotelec Habitat Neuf est un gage de qualité.

2- UN LABEL POUR FACILITER LA MISSION DU PROFESSIONNEL

Une prescription facilitée

Destiné à aider le professionnel dans ses démarches quotidiennes, le Label Promotelec Habitat Neuf propose, à travers son cahier des prescriptions, des solutions de confort électrique globales, harmonieuses et performantes. Elles permettent au professionnel de faire face à la multiplicité des équipements électriques présents sur le marché.

Une démarche simplifiée

Le processus d'attribution du Label a été simplifié afin d'éviter les points de blocage superflus dans la démarche de labellisation. Cette simplification se traduit par la suppression de l'accord préalable.

Aujourd'hui, chaque demande de Label reçue fait l'objet d'un accusé de réception. Ce dernier engage automatiquement le processus de labellisation et autorise l'usage de la marque collective de certification "Label Promotelec". L'élimination de cette étape permet au constructeur d'avancer dans son projet tout en prenant en compte les impératifs techniques fixés par le Label.

En revanche, pour l'attribution effective du Label à la fin des travaux, les différentes étapes ont été conservées afin de garantir la qualité et la conformité des logements labellisés. Des vérifications seront effectuées par Promotelec en cours et en fin de chantier pour l'attribution du label.

Une information en temps réel

Afin d'améliorer la qualité et la rapidité du service rendu aux clients, Promotelec a mis en place le site www.promotelec.com. Ce nouvel outil permet désormais de faciliter les démarches d'attribution d'un label. Les professionnels peuvent faire directement leurs demandes et suivre, en temps réel, l'évolution de leurs dossiers. Par ailleurs, ils bénéficient tout au long de la procédure d'un suivi en ligne par des chargés d'études habilités.

* Les performances de référence à atteindre sont identifiées, lors du projet de construction, par un logiciel spécifique de calculs ThC et ThE développé par le CSTB

3- UN LABEL POUR ACCOMPAGNER LE PROFESSIONNEL

Avec ce nouveau label, Promotelec souhaite se positionner comme un partenaire dynamique et de proximité auprès du professionnel. Il s'agit tout d'abord d'aider le professionnel dans sa démarche qualité par :

- **la transparence du dispositif d'attribution** grâce à une écriture plus précise et plus simple du contenu du référentiel évitant les éventuelles interprétations ;
- **la mise à disposition d'une liste des points de vérification** à fort impact sur le confort ou la consommation. Cette liste permet au professionnel de connaître les points incontournables à respecter. Elle lui offre ainsi la possibilité d'intégrer dans sa démarche **une procédure d'auto-contrôle** validant toutes les étapes qualitatives à respecter. Elle rend ainsi le professionnel parfaitement maître de la qualité de sa réalisation et du choix des solutions retenues.

Il s'agit également de l'accompagner dans son développement commercial grâce à :

- **un suivi particulier** auprès du professionnel qui souhaite accéder à une plus grande qualité de réalisation ;
- **une meilleure valorisation des chantiers labellisés** (panneaux, logo...);
- **la mise en place de conventions régionales**. Ces dernières permettront de mieux identifier les besoins de chaque région à prendre en compte pour le Label, tout en offrant un accompagnement de proximité.

Label Promotelec Habitat Existant, une rénovation certifiée

A compter du 1^{er} mars 2003, Promotelec lance le Label Promotelec Habitat Existant nouvelle génération. Ce label est décerné aux logements existants faisant l'objet de travaux de rénovation et équipés d'un chauffage électrique, soit d'origine, soit à l'occasion de ces travaux.

Créé pour et avec les acteurs de la filière électrique, le Label Promotelec Habitat Existant a pour objectifs :

- **de garantir la qualité des logements électriques rénovés**, valorisant ainsi le patrimoine de demandeur ;
- **de faciliter la mission des professionnels** grâce à des contraintes administratives supprimées lors de la demande du label, à une simplification des démarches lors de son attribution, à un cahier des prescriptions assoupli et prenant en compte les spécificités de chaque chantier.

Avec ce nouveau label, Promotelec réaffirme sa position d'organisme d'appui au développement de l'électricité, en proposant un produit qui s'inscrit dans une démarche qualité adaptée aux réalités du terrain, tout en répondant aux attentes du professionnel et de l'utilisateur final.

1- UN LABEL POUR GARANTIR LA QUALITÉ

Véritable caution d'un haut niveau de confort et d'une maîtrise des déperditions d'énergie, le Label Promotelec Habitat Existant est décerné gratuitement à tout logement électrique rénové à condition que :

- **le coefficient global, exprimant la performance globale du logement soit inférieur ou égal à 120 (CG<120) ;**
- **l'ensemble des équipements nouveaux soit conforme, a minima, aux caractéristiques techniques énoncées dans le cahier des prescriptions du Label Promotelec Habitat Existant.**

Décerné par Promotelec, association de référence, organisme certificateur depuis plus de trente ans, le Label Promotelec Habitat Existant est un gage de qualité.

2- UN LABEL POUR FACILITER LA MISSION DU PROFESSIONNEL

Une prescription facilitée

Le label Promotelec Habitat Existant est destiné à aider le professionnel dans ses démarches quotidiennes.

Cette volonté se traduit par la mise à disposition d'un cahier des prescriptions assoupli et qui prend en compte les contraintes de chaque chantier. Ce cahier propose notamment des solutions de confort électrique harmonieuses et performantes qui permettent au professionnel de faire face à la multiplicité des équipements électriques présents sur le marché.

Une démarche simplifiée

Afin d'éviter les points de blocage dans la démarche de labellisation Promotelec a souhaité simplifier son processus d'attribution. Dorénavant :

- **tous les logements de plus de 5 ans ou les logements ayant changé d'énergie** (même si leur date d'achèvement est inférieure à 5 ans) **peuvent aujourd'hui prétendre au Label Promotelec Habitat Existant ;**
- **la demande d'accord préalable est supprimée ;**
- **la demande de label est recevable même si les travaux viennent d'être terminés ;**
- **l'obtention du label est dissociée du visa de l'attestation de conformité CONSUEL.**

En revanche, pour l'attribution effective du Label, les différentes étapes ont été conservées afin de garantir la qualité et la conformité des logements labellisés :

- les inspections sur chantier seront effectuées par sondage en cours et systématiquement en fin de chantier ;
- le contrôle est déclenché par le dépôt de l'attestation de conformité de l'installation électrique auprès de la Direction Régionale de CONSUEL ;
- chaque contrôle donne lieu à l'établissement d'un rapport d'inspection établi sur la base de la "liste des points de vérifications" du cahier des prescriptions.

3- UN LABEL POUR ACCOMPAGNER LE PROFESSIONNEL

Avec ce nouveau Label, Promotelec souhaite se positionner comme un partenaire dynamique et de proximité auprès du professionnel. Il s'agit avant tout d'aider le professionnel dans sa démarche qualité par :

- **la transparence du dispositif d'attribution** grâce à une écriture plus simple du cahier des prescriptions ;
- **la mise à disposition d'une liste des points de vérification** à fort impact sur le confort ou la consommation. Cette liste permet au professionnel de connaître les points incontournables à respecter. Elle lui offre ainsi la possibilité d'intégrer dans sa démarche une **procédure d'auto-contrôle** validant toutes les étapes à respecter. Elle rend ainsi le professionnel parfaitement maître de la qualité de sa réalisation et du choix des solutions retenues ;
- **la valorisation du savoir-faire de l'électricien** grâce à une visite du chantier systématique qui valide la qualité des travaux réalisés et rassure le client final ;
- **l'appui technique d'une équipe dédiée au label**. Présente dans chaque Direction Régionale Promotelec, cette équipe a pour objectif d'aider le professionnel dans sa démarche Label, en le conseillant et en l'aidant à trouver les solutions techniques les mieux adaptées à sa problématique.

4- UN LABEL AU SERVICE DU CONFORT DE L'UTILISATEUR

Afin d'aider l'occupant d'un logement certifié Promotelec **Habitat Existant** à utiliser de façon optimale l'ensemble de ses équipements électriques rénovés (en particulier son chauffage électrique), le label Promotelec lui permet de bénéficier du service "Conseil confort électrique".

Ce service permet au client d'obtenir, par une utilisation optimale de ses équipements, le meilleur confort pour le moindre coût d'énergie. Ainsi, après la rénovation du logement, l'électricien qui a réalisé les travaux, ou son représentant, rend visite à l'utilisateur à son domicile afin de lui donner :

- une description de l'installation et des équipements électriques ;
- des conseils d'utilisation (en particulier, la programmation du chauffage).

LABEL PROMOTELEC HABITAT EXISTANT...

LES CHANGEMENTS

LE BÂTI

Tous les nouveaux composants doivent être conformes à la Réglementation Thermique 2000 et présenter des garanties de qualité : Label Acotherm, Avis Techniques du CSTB, Certificat Acermi... **Les matériaux déjà présents sont autorisés et intégrés dans le calcul du Coefficient Global.**

L'aération repose sur l'utilisation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC ou VMR), dont la mise en œuvre doit être conforme en cas de remplacement ou de création.

LES SOLUTIONS DE CONFORT ÉLECTRIQUE

- **Tous les systèmes de chauffage individuel performants** (direct, intégré aux parois, par accumulation, par chaudière électrique, par chauffage thermodynamique...) **sont acceptés.** Les équipements existants peuvent être conservés s'ils possèdent la marque Elexence ou NF Electricité Performance et si leur dimensionnement est satisfaisant.
- **Toutes les solutions de gestion et de pilotage** (de la plus simple à la plus sophistiquée) **sont admises.** Le délestage ne devient obligatoire qu'à partir de 3 kW de puissance à effet Joule installés, déduction fiscale faite de la puissance installée en salle de bains ou des compléments de systèmes thermodynamiques.
- **Toutes les solutions d'eau chaude sanitaire électrique présentes sur le marché** (vertical à accumulation, horizontal à accumulation, production thermodynamique, faible capacité, chauffe-eau solaire...) **sont acceptées, en respectant une capacité utile.**

Toutefois l'installation existante pourra être conservée, cependant toute sous-capacité sera prise en compte dans le calcul du CG.

L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Pour l'installation électrique deux cas de figures :

- **pour une installation neuve, elle devra être conforme à la norme NF C - 15-100 ;**
- **pour une installation existante, elle devra être conforme aux règles prescrites dans le "Guide de mise en sécurité" de Promotelec.** Pour tout remplacement ou création de nouveau circuit, la protection devra être assurée par un disjoncteur divisionnaire.

Le matériel neuf devra être marqué NF-USE. L'ensemble des circuits de l'installation existante devra être protégé par au moins un dispositif différentiel haute sensibilité (DDHS 30 mA).

Avec ce label, Promotelec affirme sa volonté de se positionner comme un accompagnateur et un simplificateur auprès de ses partenaires (filère électrique et de la construction), en proposant un label adapté aux attentes des professionnels et du particulier, tout en garantissant le confort et la sécurité électriques des logements rénovés.